

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE909

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 35

Au début de l'alinéa 4, après les mots:"de plan", insérer les mots:"de sauvegarde".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.